

NOTE TECHNIQUE RELATIVE À L'ADMISSION EN DISPOSITIFS RELAIS dans le département du Haut-Rhin

Réf : circulaire NOR : MENE2105909C du 19-2-2021 MEN – BO n°8 du 25-2-2021

Les dispositifs relais incluent les classes, ateliers et internats relais, dont les effectifs sont au maximum de 12 élèves.

Classes relais et atelier relais

Ces dispositifs proposent un accueil TEMPORAIRE adapté à des collégiens de la 5e à la 3e afin de les réinsérer dans un parcours de formation tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.

Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

Une demande de prise en charge d'un élève par un dispositif relais ne peut intervenir qu'après l'échec des solutions internes à l'établissement effectivement mises en œuvre (tentatives de remédiation et de remotivation en mobilisant toutes les compétences disponibles dans le collège, suivi individualisé par un dispositif interne, PPRE...). Le DASEN se réserve le droit d'intégrer un jeune en dispositif relais dès lors qu'il fait l'objet d'une deuxième exclusion au cours de la même année scolaire.

Précisions :

- **Sont exclus de ce dispositif : les élèves de 6e, de SEGPA, ou en situation de handicap reconnu par la MDPH pouvant bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation.** Les dossiers ne seront pas examinés.
- Pour les dispositifs relais Courtechelle d'Illzach et Parenthèse au lycée Louis Armand de Mulhouse, aucune solution de restauration ne sera proposée à l'élève durant sa prise en charge par le dispositif.
- Les entretiens avec les coordonnateurs des dispositifs relais peuvent être conduits en amont de la tenue de la commission.
- Merci de joindre le PPRE le plus récent.
- Seul le DASEN peut décider de mettre fin à une prise en charge en cours de session (faits de violence, par exemple) ET nécessite l'envoi du G15 « demande anticipée de fin de prise en charge en dispositif relais » par courriel au pôle difficultés de l'élève difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr (à minima une semaine avant la date d'effet).
- Une fin de prise en charge après un retour progressif dans l'établissement d'origine doit être actée par l'envoi du document G16 par courriel au pôle difficultés de l'élève difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr.
- **La durée de prise en charge est de 10 à 11 semaines en classe relais et à l'atelier relais (éventuellement reconductible).**

Internat tremplin de Schirmeck

Cette structure académique est destinée à accueillir des élèves (garçons uniquement) particulièrement perturbateurs, qui ont fait l'objet d'exclusions répétées, sans pour autant relever d'un suivi ou d'un placement dans le cadre pénal, ni d'une prise en charge thérapeutique spécialisée. La priorité est donnée aux élèves de 4^e et 3^e. Les élèves de 6^e ne sont pas concernés. On veillera à ce qu'ils aient pu bénéficier de l'ensemble des mesures d'aides et de soutien disponibles dans le cadre réglementaire (suivi particulier, dispositif relais...). **La durée de prise en charge est d'un semestre à l'internat relais (éventuellement reconductible).**

Les dossiers de candidature à l'admission en dispositifs relais et à l'internat tremplin sont téléchargeables depuis le site internet de l'académie de Strasbourg : <https://www.ac-strasbourg.fr/les-procedures-d-orientation-et-d-affectation-apres-la-2nde-122659>

Le pôle difficultés de l'élève centralise toutes les candidatures et documents de suivi de prise en charge, l'envoi par courriel est requis à l'adresse difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr .



Coordonnées des dispositifs : classes relais et atelier relais

Atelier relais COURTECHELLE	Collège Anne Frank Tél. : 03 89 61 75 30 Mail : Ce.0681757R@ac-strasbourg.fr	Atelier relais Courtechelle 17 rue de Rixheim 68110 ILLZACH Tél. : 03 89 46 34 16 Mail : atelier-relais.illzach@ac-strasbourg.fr
Classe relais PARENTHÈSE	Collège Pflimlin Tél. : 03 89 31 90 70 Mail : Ce.0681957H@ac-strasbourg.fr	Classe relais Parenthèse Lycée Louis Armand 3 Boulevard des Nations 68058 MULHOUSE Tél. : 06 73 84 45 43 Mail : classe-relais.brunstatt@ac-strasbourg.fr
Atelier relais REBONDIR	Collège Prévert Tél. : 03 89 27 02 03 Mail : Ce.0681365P@ac-strasbourg.fr	Atelier relais Rebondir 20 rue du Maréchal Joffre WINTZENHEIM Tél : 03 89 27 07 43 Mail : atelier-relais.wintzenheim@ac-strasbourg.fr
Atelier relais OXYGENE	Collège Schickele Tél. : 03 89 69 75 81 Mail : Ce.0680065B@ac-strasbourg.fr	Atelier relais Oxygène 3, rue St Exupéry 68300 ST LOUIS Tél. : 03 89 25 87 70 Mail : classe.relais.oxygene68@gmail.com

Calendrier des commissions d'admission :

- ↳ **Commissions d'octobre 2023 :**
 - 17 octobre 2023 pour les dispositifs de Mulhouse et de Saint-Louis
 - 19 octobre 2023 pour le dispositif de Wintzenheim
- ↳ **Commissions de janvier 2024 :**
 - 30 janvier 2024 pour les dispositifs de Mulhouse et de Saint-Louis
 - 1^{er} février 2024 pour le dispositif de Wintzenheim
- ↳ **Commissions d'avril 2024 :**
 - 9 avril 2024 pour les dispositifs de Mulhouse et de Saint-Louis
 - 11 avril 2024 pour le dispositif de Wintzenheim